

PROPOSITIONS DES ACTEURS POUR LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLÉE DU RHÔNE ET L'ARC LANGUEDOCIEN

Afin de préparer le débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission particulière du débat public (CDPP), en charge de son organisation, **sollicite vos propositions**. Nous nous sommes fixé comme objectifs d'une part de diffuser le plus largement possible une information complète, claire et adaptée à tous les publics, et d'autre part de permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur engagement auprès de la collectivité. C'est précisément sur les moyens d'atteindre ces deux objectifs que nous attendons vos suggestions.

- Organisme :
- Nom et prénom du représentant : **Jean Claude FLORY**
- Fonction : **Député de l'Ardèche – Maire de Vals les Bains**
- Coordonnées :

Permanence parlementaire - 5, rue Vincent d'Indy – 07200 Aubenas
Tél 04.75.93.65.03 – fax 04.75.93.51.09
mail : jcflory@assemblee-nationale.fr

• Vos attentes et objectifs dans ce débat :

- *Eclairer les choix des pouvoirs publics en matières d'infrastructures de transport à 30 ans sur le grand espace du corridor rhodanien*
- *Faire reconnaître la spécificité de la desserte des territoires ruraux enclavés avoisinants tels que l'Ardèche méridionale et la Montagne Ardéchoise.*
- *Permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer sur ce sujet placé au cœur du développement durable de notre territoire.*

• Quelles problématiques et thématiques doivent selon vous être abordées au cours de ce débat ?

- *La liaison transversale entre la vallée de Rhône et le Massif Central / Le lien autoroute A7 – Autoroute A75.*
- *L'amélioration de la connexion de la Route Nationale 102, classée en Grande Liaison d'Aménagement du territoire (GLAT), avec la vallée du Rhône et l'autoroute A7.*
- *La meilleure desserte du bassin d'Aubenas (au sens INSEE : 148 communes), dont l'épicentre Aubenas est classée par la DIACT comme l'une des huit aires urbaines de France souffrant du plus grand déficit d'accessibilité.*
- *L'étude d'un axe structurant alternatif délestant le couloir rhodanien, reliant le Centre de l'Ardèche à Aubenas, Alès, en direction de Béziers, et desservant l'intérieur des terres ardéchoises.*

• Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?

- *Le rapport Blanchet semble être une bonne base de présentation du débat à condition, comme je l'ai indiqué par courrier au Ministre des Transports en date du 22 novembre 2004, que les enjeux du territoire de l'Ardèche Méridionale et de la Montagne ardéchoise soient clairement identifiés de façon spécifique.*
- *En effet, notre territoire, rattaché dans le document au Piémont Ouest du Massif Central est à n'en pas douter le plus enclavé de la région Rhône-Alpes (voire des trois régions concernées !). Les études conduites par la DIACT en attestent et je souhaiterais que ce constat soit plus clairement posé en préalable au débat. Même si je reconnais que les aires urbaines d'Aubenas et de Privas sont évoquées dans le rapport, et sans occulter la manière volontairement simplifiée de présenter les choses, je pense que les enjeux en matière d'aménagement du territoire sont appréhendés de manière trop globale et ne permettent pas à ce jour de faire ressortir les spécificités du sud de l'Ardèche. En effet, en matière de Piémont ouest du Massif Central, le document identifie seulement trois territoires :*
 - *le piémont languedocien avec, en particulier, la question relative à l'agglomération montpellieraine ;*
 - *la moyenne Vallée du Rhône autour de Valence ;*
 - *le Grand Avignon*

Quid de l'Ardèche méridionale et de la Montagne Ardéchoise ?

Il est vrai qu'en l'absence de grande agglomération, notre territoire est peut-être plus difficilement identifiable. Il n'en demeure pas moins que le Pays de l'Ardèche méridionale compte 177.000 habitants répartis dans un réseau dense de villages et de bourg centres dont la capitale économique et culturelle est la ville d'Aubenas.

Ce territoire mérite une identification et un traitement particulier car il connaît une situation unique en France. Il ne dispose pas de train voyageur, pas d'aéroport, pas de

voie navigable desservant l'intérieur des terres et encore moins d'autoroute ou de voie routière express. Ainsi les habitants du territoire de l'Ardèche méridionale ne peuvent tout au long de leur vie, d'étudiant, de chef d'entreprise, de salarié, de parent ou de grand-parent, pleinement valoriser une relative proximité avec l'axe rhodanien. Cette situation n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur l'économie locale : notre bassin de vie figure parmi les 3 derniers bassins d'emplois sur les 42 que comptent la région Rhône-Alpes en terme d'emploi et d'insertion (source DRTEFP).

Ces difficultés, connues depuis de nombreuses années, ont pour la première fois fait l'objet de mesures exceptionnelles d'accompagnement de l'Etat décidées au cours du CIADT du 18 décembre 2003, consécutivement à un travail constant de sensibilisation conduit en relation avec la Préfecture de l'Ardèche, les élus locaux et les représentants des acteurs économiques. Le classement en GLAT de la Route Nationale 102 et son maintien dans le réseau national routier en sont deux conséquences directes.

- **Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leurs modes de diffusion ?**

- réunions publiques, site internet, presse régionale hebdomadaire et quotidienne etc...

- **Comment pouvez-vous nous aider à la diffusion de ces outils ? Notamment, pouvez-vous envisager de nous consacrer un espace d'expression dans le support de votre institution ou de distribuer directement un document de la CPDP**

- possibilité d'insertion dans les documents de communication parlementaire, envoi d'information à des fichiers ciblés...

- **Selon vous, quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ? Où doivent se dérouler les réunions publiques compte tenu de l'étendue géographique du champ du débat ?**

Des réunions sur les principaux territoires de la Vallée du Rhône et des départements avoisinants.

- **Quels seront a priori vos besoins en information, études, outils de communication de proximité... ?**

- Plusieurs exemplaires du Rapport Blanchet
- Une synthèse de ce rapport en une dizaine de pages
- Un document 4 pages grand public permettant de retourner un coupon personnalisé à la CPDP

- **Quelles autres suggestions pouvez-vous nous faire pour l'organisation générale de ce débat, afin qu'il suscite le maximum de participation ?**

La mise en place d'un site internet grand public et d'un extranet à destination des acteurs identifiés par la CPDP (outils méthodologiques, compte-rendu de réunions en ligne, programme actualisé des réunions de terrains etc...)